

# AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE D'AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE (CATEGORIE B) SESSION 2023

(EXTRAIT DE L'ARRETE N° 230220CON04ART-AR)

Le concours est ouvert **pour 140 postes** et est organisé par le Centre de Gestion de la Sarthe en convention avec les Centres de Gestion de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de la Vendée.

# **CONDITIONS D'INSCRIPTION:**

Le candidat doit posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant.

#### Les conditions spécifiques pour être admis à concourir au concours sont les suivantes :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles  $\underline{L}$ .  $\underline{4391-1}$  et  $\underline{L}$ .  $\underline{4391-2}$  du code de la santé publique. Peuvent ainsi se présenter les candidats titulaires :

- du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant
- du diplôme professionnel d'aide-soignant

Les candidats titulaires d'une autorisation d'exercer les fonctions d'aide-soignant délivrée par le Préfet de Région au vu, notamment, des titres, diplômes, certificats et titres obtenus dans un État membre de la Communauté européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, bénéficient des mêmes droits que les titulaires du diplôme professionnel d'aide-soignant.

# **MODALITES D'INSCRIPTION:**

Les dispositions du décret n°2021-376 du 31 mars 2021 visant à limiter l'inscription d'un candidat à un même concours organisé par plusieurs centres de gestion s'appliquent à cette session 2023.

Dans le cadre de ce décret, le GIP informatique des Centres de Gestion a développé un portail national dénommé « concours-territorial.fr » outil qui permet de garantir l'inscription unique des candidats auprès d'un seul Centre de Gestion. Via ce portail national, le candidat devra sélectionner le concours qui l'intéresse puis le CDG organisateur. Le candidat, après avoir saisi ses données personnelles l'identifiant sur la plateforme « concours-territorial.fr », aura accès au formulaire de préinscription du CDG organisateur choisi.

La période d'inscription est découpée comme suit :

# Préinscription en ligne du 14 mars 2023 au 19 avril 2023 :

Une préinscription individuelle en ligne au concours sera ouverte **du 14 mars 2023 au 19 avril 2023 inclus (avant minuit heure métropolitaine)** sur le site internet du Centre de Gestion de la Sarthe : <a href="https://www.cdq72.fr">www.cdq72.fr</a> par l'intermédiaire du portail national <a href="https://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a>.

Pour les candidats ne disposant pas d'un accès internet, une borne internet sera mise à disposition dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe (sous réserve de mesures nationales de confinement). Les candidats pourront ainsi procéder à leur préinscription pendant la période de préinscription et les horaires d'ouverture du Centre de Gestion.

Les candidats devront saisir dans un premier temps leurs données sur la plateforme <a href="www.concoursterritorial.fr">www.concoursterritorial.fr</a> puis effectueront leur préinscription auprès du centre de gestion de la Sarthe selon les dates mentionnées ci-dessus. Cette préinscription génèrera automatiquement un formulaire nominatif récapitulatif d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé accessible ensuite depuis le site du CDG 72. Cet accès sécurisé permettra aux candidats de consulter l'avancement de leur dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le CDG 72 dans le cadre de ce concours.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura clôturé son inscription sur son accès sécurisé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

**Exceptionnellement** si survenance d'un éventuel problème technique, le retrait d'un dossier est possible, sur demande écrite individuelle expédiée par voie postale au plus tard le 19 avril 2023 (**le cachet de la poste faisant foi**) à l'adresse CDG FPT Sarthe - 3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2, précisant <u>impérativement</u> le concours choisi, la voie de concours choisie et les coordonnées du demandeur (nom, prénom, **adresse courriel**, adresse postale, et numéro de téléphone), accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé. Toute demande de dossier d'inscription envoyée à une adresse mal libellée, déposée ou postée hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchie, faxée ou transmise par messagerie électronique, sera refusée. Tout incident lors de la préinscription ou lors de la demande de dossier effectuée par voie postale, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, problème technique ...) entrainera un refus d'admission à concourir.

# Clôture du dossier au plus tard le 27 avril 2023 :

Par voie dématérialisée : le candidat devra déposer les pièces justificatives requises sur son « espace sécurisé candidat » créé au moment de sa préinscription accessible depuis le site internet du CDG72 : <a href="https://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>. Le candidat devra impérativement valider l'envoi de son dossier, avant minuit le 27 avril 2023 (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « Clôturer mon inscription ».

Tout dossier doit impérativement être clôturé au plus tard le 27 avril 2023. Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée. Si le candidat n'est pas en mesure de transmettre toutes les pièces justificatives requises au moment de clôturer son dossier, une relance de pièces justificatives par le service instructeur sera faite ultérieurement, sur l'accès sécurisé du candidat, afin que le candidat complète son inscription.

**Exceptionnellement** si survenance d'un éventuel problème technique empêchant la clôture de l'inscription par voie dématérialisée, le candidat pourra retourner son formulaire récapitulatif d'inscription et ses pièces complémentaires requises :

- Soit en les déposant à l'accueil du Centre de Gestion avant l'horaire de fermeture du centre de gestion à la date 27 avril 2023 (horaire disponible sur <a href="https://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>) (tampon du CDG 72 faisant foi).
- Soit en les expédiant par voie postale au plus tard le 27 avril 2023 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse (CDG FPT Sarthe 3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2).

Tout dossier d'inscription envoyé à une adresse mal libellée, déposé ou posté hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du formulaire, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, problème technique ...) entrainera un refus d'admission à concourir. Tout document qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre formulaire d'inscription ou d'un formulaire d'inscription recopié sera rejeté. La préinscription sur internet et la demande de retrait de dossier par voie postale ont en effet un caractère individuel.

Par voie dématérialisée : le candidat devra déposer les pièces justificatives requises sur son « espace sécurisé candidat » créé au moment de sa préinscription accessible depuis le site internet du CDG72 : <a href="https://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>. Le candidat devra impérativement valider l'envoi de son dossier, avant minuit le 20 avril 2023 (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « Clôturer mon inscription ».

Tout dossier doit impérativement être clôturé au plus tard le 20 avril 2023. Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée. Si le candidat n'est pas en mesure de transmettre toutes les pièces justificatives requises (diplôme requis, état des services complétés par la collectivité, arrêté, contrat de travail...) au moment de clôturer son dossier, une relance de pièces justificatives par le service instructeur sera faite ultérieurement, sur l'accès sécurisé du candidat, afin que le candidat complète son inscription.

**Exceptionnellement** si survenance d'un éventuel problème technique empêchant la clôture de l'inscription par voie dématérialisée, le candidat pourra retourner son formulaire récapitulatif d'inscription et ses pièces complémentaires requises :

- Soit en les déposant à l'accueil du Centre de Gestion avant l'horaire de fermeture du centre de gestion à la date 20 avril 2023 (horaire disponible sur www.cdg72.fr) (tampon du CDG 72 faisant foi).
- Soit en les expédiant par voie postale au plus tard le 20 avril 2023 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse (CDG FPT Sarthe 3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2).

### **DATE ET LIEU DES EPREUVES:**

L'unique épreuve d'admission, consistant en un entretien, se tiendra à compter **du 9 octobre 2023 en Sarthe.** 

Compte tenu du nombre de candidats admis à concourir, un arrêté complémentaire précisera le lieu précis de l'épreuve.

Le Centre de Gestion de la Sarthe se réserve la possibilité, au regard d'éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de modifier les dates et lieu des épreuves orales d'admission. Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuve, à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation. S'ils se présentent dans un autre lieu et/ou à une autre date, ils ne seront pas admis à concourir.

Toute communication du service concours à destination du candidat (accusé de réception du dossier, convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet <a href="www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>. Le candidat atteste au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.